

CESSION DU FONDS DE COMMERCE DE SARL EURL A.P

Date limite du dépôt des offres
le 30/11/2025 à 12h

Par jugement en date du 23 septembre 2025, le TRIBUNAL DE COMMERCE D'ALBI a prononcé la liquidation judiciaire de la SARL EURL A.P sise 7 Avenue Albert Thomas à ALBI (81000).

Ce même jugement a désigné Maître Laetitia MARTINEAU aux fonctions de liquidateur judiciaire.

En cette qualité le liquidateur, conformément aux dispositions des articles L.642-19 et suivants du code de commerce, déclare qu'il est envisagé la cession du :

Fonds de commerce de la société EURL A.P

7 Avenue Albert Thomas

81000 ALBI



INFORMATION PREALABLE

Le présent document est établi au vu des éléments et informations reçus à ce jour sans que le rédacteur puisse en garantir l'exhaustivité et sans que la responsabilité du liquidateur puisse être engagée pour toute inexactitude dans les éléments qui lui ont été remis.

Tout candidat intéressé doit réaliser ses investigations afin de former son propre jugement sur les présentes informations et s'entourer de conseils professionnels adéquats, afin de tenir compte de toutes les conséquences financières, légales, sociales et fiscales liées à la présente opération.

DESCRIPTION DES ELEMENTS COMPOSANT LE FONDS DE COMMERCE

1. Informations sur le fonds de commerce :

Le fonds de commerce a été acquis le 25 avril 2014.

Activité : Salon de coiffure et activités connexes.

Situation locative : **Cf. fiche bail ci-après.**

Données comptables :

Exercice clos	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022
Chiffre d'affaires	261.576€	248.411€	277.502€
Résultat de l'exercice	-17.975€	-77.260€	-37.899€

2. Le fonds de commerce comprend les éléments incorporels et corporels :

- **Eléments incorporels**

- Droit au bail des locaux situés 7 Avenue Albert Thomas – 81000 ALBI,
- Clientèle et achalandage,
- Enseigne, nom commercial

L'acquéreur prendra les locaux en l'état et fera son affaire personnelle, s'il y a lieu, de la mise en conformité des locaux au regard de la réglementation applicable en cours.

- **Eléments corporels**

Le mobilier, matériel et stock en pleine propriété selon inventaire établi par la Maître Philippe AMIGUES, Commissaires de Justice, selon extrait joint en annexe, **sous réserve des actifs pouvant faire l'objet d'une revendication dont le candidat s'engagera à faire son affaire personnelle.**

3. Renseignements relatifs au personnel :

La société EURL A.P employait 2 salariés à la date de la liquidation judiciaire.

Afin de préserver les droits des salariés vis-à-vis de la garantie du CGEA (UNEDIC AGS), le licenciement du salarié pour motifs économiques a été effectué. Le candidat devra déclarer faire son affaire de toute priorité de réembauchage.

4. Contrats fournisseurs :

Aucun contrat fournisseur ne peut être cédé, chaque candidat fera son affaire personnelle de la reprise des contrats fournisseurs.

5. Visite des locaux :

Pour toute visite des locaux, il convient de prendre contact avec l'Etude de Maître MARTINEAU au 05.63.72.03.78 ou à l'adresse mail contact@etude-martineau.fr.

FICHE D'IDENTIFICATION DU BAIL
SOUS TOUTES RÉSERVES EU ÉGARD AUX ÉLÉMENTS COMMUNIQUÉS

Bail commercial : bail initial conclu pour une durée de 9 années, lequel a commencé à courir le 01/08/1990. Par la suite, le bail a été renouvelé à plusieurs reprises.
Le dernier renouvellement a lieu à compter du 01/09/2018 pour se terminer le 31/08/2027.

Adresse des locaux : 7 Avenue Albert Thomas – 81000 ALBI

Désignation : au rez-de-chaussée de l'immeuble, un local à usage commercial de 95 m².

Destination : exploitation d'une activité de coiffure à laquelle peut être adjointe à l'exploitation de ce fonds, toute activité connexe ou complémentaire dans les conditions prévues par l'article 34 du décret du 30/09/1953 et des textes subséquents.

Loyer mensuel : 1.020,00€ hors charges.

Dépôt de garantie : le liquidateur reste dans l'attente des éléments du bailleur sur ce point.

Il est par ailleurs rappelé que l'acquéreur prendra les locaux en l'état et fera son affaire personnelle, s'il y a lieu, de la mise en conformité des locaux au regard de la réglementation applicable en cours.

MODALITÉS ET CONTENU DE L'OFFRE

Les offres d'acquisition devront être fermes et définitives, et dépourvues de toute condition suspensive ou résolutoire de nature à faire obstacle à la réalisation de la cession.

Les offres d'acquisition doivent comporter :

- La présentation du candidat repreneur ;
- Le prix d'acquisition à hauteur de l'intégralité du prix offert net vendeur, hors droits, hors frais, hors charges.

1. La présentation du candidat acquéreur :

Concernant l'identité de l'acquéreur il convient de communiquer :

- S'il s'agit d'une personne morale :
 - Les statuts et le cas échéant la répartition actuelle du capital social,
 - Un extrait Kbis (de moins de trois mois),
 - Le dernier bilan,
 - L'état des inscriptions des privilèges et publications,
 - La photocopie d'une pièce d'identité du dirigeant et des associés.
- S'il s'agit d'une personne physique :
 - L'état civil complet (nom, date et lieu de naissance, adresse, nationalité, situation de famille, contrat de mariage),
 - Le lieu de résidence,
 - La photocopie recto-verso d'une pièce d'identité,
 - Les 2 derniers avis d'imposition.

Une faculté de substitution au profit d'une tierce personne est possible : selon qu'il s'agisse d'une personne morale ou physique à laquelle l'acquéreur entend se substituer, il conviendra de joindre les documents réclamés ci-dessus.

Si la société est en cours de constitution, l'état civil du futur dirigeant, des futurs porteurs ou actionnaires ainsi que leur participation dans le capital devront être précisés, une clause de substitution en termes généraux n'étant pas admise.

L'acquéreur devra indiquer :

- **Le projet de reprise :** présentation synthétique du projet rattaché à l'achat du fonds de commerce.
- **Le prix :** exprimé en euros, le prix est stipulé « **net vendeur** », soit hors droits, frais et honoraires afférents à la cession.

Le prix devra être **ventilé entre les éléments incorporels, corporel et le stock**. La décomposition du prix doit apparaître clairement dans l'offre de reprise.

2. Garantie du prix de cession

- un **chèque de banque** (et non un chèque bancaire) émis à l'ordre suivant :
« Maître Laetitia MARTINEAU – SARL EURL A.P »,

3. Une attestation sur l'honneur stipulant (modèle ci-annexé) :

- Qu'il n'existe aucun lien de parenté ou d'alliance entre le candidat et Madame Atika BADI, conformément à l'article L.642-3 du code de commerce,
- Que le prix est sincère et véritable,
- Que le candidat (personne physique ou personne morale) n'est attrait dans aucune procédure de redressement judiciaire ou liquidation judiciaire,
- Que le candidat a pris connaissance du présent cahier des charges et de ses conditions et s'engage à les respecter.

4. Une attestation sur l'honneur de l'origine des fonds (modèle ci-annexé).

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE L'ORIGINE DES FONDS

Je soussigné

.....
.....

Agissant en qualité de

.....
.....

Certifie sur l'honneur que les sommes qui seront versées au titre de l'acquisition du fonds de commerce de la EURL A.P n'ont pas d'origine délictueuse ou criminelle au sens des articles L.561-1 et suivants du code monétaire et financier, 324-1 et suivants, 421-2-2 et 4231-5 du code pénal et 415 du code des douanes relatifs au blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme.

Certifie sur l'honneur que les sommes proviennent de

.....
.....
.....
.....

Fait à

Le

Signature

**ATTESTATION D'INDEPENDANCE, DE SINCERITE DU PRIX, D'ABSENCE DE
PROCEDURE COLLECTIVE EN COURS ET D'ACCEPTATION DES CONDITIONS
DU CESSION DU FONDS DE COMMERCE**

Je soussigné

.....
.....

Agissant en qualité de

.....
.....

Déclare que le prix de cession figurant dans l'offre déposée sous ma responsabilité est sincère et véritable et qu'aucune somme complémentaire n'a été ou ne sera versée à quiconque, à l'insu du Tribunal, sous quelque forme que ce soit, pour quelque motif que ce soit.

Précise que cette déclaration ne vise pas les éventuelles commissions d'agence immobilière, pas plus que les remboursements des dépôts de garantie, ou les frais, droits et honoraires d'acte liés aux opérations de cession.

Déclare me conformer aux dispositions de l'article L.642-3 du code de commerce, et n'avoir aucun lien de parenté ou d'alliance, jusqu'au 2^{ème} degré inclusivement, direct ou indirect, avec les dirigeants et associés de la société faisant l'objet d'une procédure collective.

En outre cette offre n'est pas faite pour le compte du débiteur, ni des dirigeants de droit ou de fait de la personne morale faisant l'objet de la procédure collective, ni encore de leurs parents et alliés jusqu'au 2^{ème} degré inclusivement, ni même des contrôleurs.

Déclare n'être attrait dans aucune procédure de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire.

Déclare avoir été rendu destinataire et avoir pris connaissance du cahier des charges établi par le liquidateur judiciaire ainsi que de ses annexes et m'engage à en respecter les dispositions.

Fait à

Le

Signature

**ETAT DESCRIPTIF ET ESTIMATIF
DES ACTIFS DÉPENDANTS DE LA PROCÉDURE DE**

LIQUIDATION JUDICIAIRE SIMPLIFIÉE

SARL EURL A.P

81000 ALBI



Dressé le 6 octobre 2025 au 7 avenue Albert Thomas

Jugement du Tribunal de Commerce d'Albi en date du 23 septembre 2025
Greffé N°: 2025 002117

Mandataire judiciaire: Maître MARTINEAU Laetitia
Juge Commissaire : Maître MIQUEL Laurent

DANS LE SALON :

1.	Lot de décoration contemporains et de meubles comprenant : Grande lampe sur pied à motif de fleur , Console , le plateau en pierre dure , Paire de buis en plastique dans de grandes jardinières , Lot de petites guéridons dorés avec plateau en marbre , Étagère en mélaminé blanc , une autre façon bois , Décor composé de trois cercles sur un pied en pierre dure .	
	 	240
2.	Quatre grandes glaces murales , miroir moderne de style Louis XV, Lampe sur pied à led .	200
3.	Cinq fauteuils de coiffure en skaï noir avec pédale, un autre de couleur beige.	
	 	150

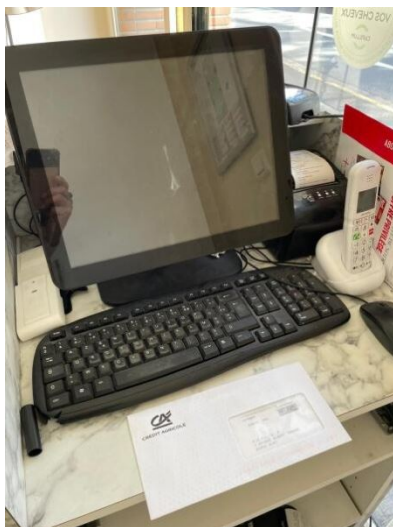
4.	Trois postes de lavage avec fauteuils électrique , chauffants et massant . Usures d'usage .	250
5.	Lot de brosses à cheveux , Trois sèche-cheveux , 2 tondeuses électriques , 2 rasoirs électriques , Sept lisseurs ou gaufreurs ou boucleurs , Trois tabourets en skaï sur roulettes , Deux petites tables sur roulettes en mauvais état .	160

6. Appareil à infra rouge Climazone 2
Casque à vapeur Takara Belmont , Micro Mist , programmable.
Casque à vapeur Takara Belmont SPA Mist 2 .



7. Lot comprenant :

Vestiaire 6 portes , état moyen ,
Valise de coiffeuse en métal à compartiments et sur roulettes .
Caisse enregistreuse tactile sans marque apparente avec tiroir caisse ,
Téléviseur mural Samsung.



200

DANS L'ARRIERE BOUTIQUE :

8. Lave-linge à hublot Samsung Eco Buble
Sèche-linge Miele T1- 8 kg, état moyen , manque des éléments .
Appareil de nettoyage et aspirateur Kobold incomplet ,
Aspirateur sans sac Rowenta ,
Chaine hifi MX-J630, Samsung
Colonne de son ,Sound Tower , Muse
Micro-onde , bouilloire
Imprimante HP laser jet .



600

STOCK:

9.	Stock de shampoing et masque Kevin Murphy pour environ 1600 en valeur d'achat HT Produit corps 2 coffrets pour 50 Prix achat HT Cinq coffrets soin cheveux Shu Uemura 190 euros , prix achat HT, Huit produits divers Shu Uemura 160 euros , prix achat HT . Environs 180 tubes de colorants cheveux , prix achat 2500 HT Total environ 4500 HT  	3 000
----	---	-------